



Charte de l'E.S.P La Pouëze Basket

Le Basket est un jeu avant tout et doit le rester



BUT DE LA CHARTE

Le but de la charte est d'établir les droits et devoirs de chacun afin de bien vivre ensemble dans le club et de porter une image sportive !

La présente charte est applicable à tous les licenciés de l'ESP La Pouëze Basket à compter de la date de l'inscription au club. Il est, à ce titre, associé à l'image du club aussi bien sur le terrain qu'en dehors. Par conséquent, il doit avoir un comportement exemplaire et représenter le club avec la plus grande dignité.

Tous membres, y compris les jeunes joueurs par l'intermédiaire de leurs parents, les parents accompagnants ou spectateurs, les membres de la famille ou les amis supporters des licenciés par l'intermédiaire du licencié lui-même, sont censés en avoir pris connaissance.

La présente charte est disponible en permanence à la salle et l'entraîneur et les coaches en auront un exemplaire. De plus, elle est également consultable sur le site Internet du club : <https://www.espbasket-lapoueze.fr/saison-2021-2022/documents>.



DROITS ET DEVOIRS



LES MEMBRES DU BUREAU

Le bureau est régi par les règles décrites dans les statuts de l'association. L'ensemble de ses membres sont élus par l'ensemble des licenciés lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Il est chargé de la gestion financière, technique et sportive du club et est LE SEUL habilité à prendre toutes décisions nécessaires au fonctionnement du club.

Il s'engage auprès des joueurs et des parents à :

- # Licencié et assurer le joueur auprès de la FFBB
- # Mettre à la disposition du joueur le matériel collectif nécessaire
- # Veiller qu'à chaque entraînement soit présent un entraîneur
- # Transmettre au joueur toutes les informations le concernant (calendrier des matchs, match annulé ou reporté, stages ...)
- # Être à l'écoute des joueurs et les respecter
- # Promouvoir par ses actions la vie associative au sein du club et l'esprit d'équipe
- # Faire le nécessaire en cas d'incident ou d'accident.



Charte de l'E.S.P La Pouëze Basket

✓ L'ENTRAINEUR

L'entraîneur a pour objectif de former le licencié à la pratique du basket en respectant les critères de formations adaptés à sa catégorie d'âge.

Il officie sous la responsabilité du président et des membres du bureau et sous la responsabilité sportive de la commission technique. Le respect du licencié est primordial. Ainsi, la recherche de certains résultats sportifs peut être occultée, dans certains cas, au profit de celle d'une bonne intégration du joueur dans l'équipe.

En acceptant la responsabilité d'entraîner l'ensemble des équipes du club, l'entraîneur prend conscience de l'esprit du club et souscrit entièrement à cette philosophie et aux obligations de sa mission.

Il n'est en aucun cas compétent pour prendre des décisions, mettre en place des actions engageant le club vis-à-vis de personnes membres ou non membres du club. Pour cela, seuls les membres du bureau élus et responsables de commission sont habilités à prendre des décisions ou réaliser des actions engageant le club vis-à-vis de personnes membres ou non membres de la section.

L'entraîneur s'engage :

- # à respecter les horaires des entraînements et à prévenir les joueurs et leurs parents en cas d'absence,
- # à arriver 10 minutes avant le début de l'entraînement pour préparer le matériel et accueillir les joueurs/joueuses et leurs parents,
- # à partir quand le dernier joueur a été pris en charge par ses parents,
- # à effectuer par écrit le pointage des joueurs/joueuses à l'entraînement,
- # à écouter et dialoguer avec les parents et joueurs/joueuses à la fin de l'entraînement,
- # à garder un esprit sportif dans tous les cas.
- # à être présent durant les manifestations organisées par le club et se met à disposition du club pour aider à leur bon déroulement.

✓ LES JOUEURS LICENCIÉS

Pour pouvoir participer aux matchs d'une équipe du club, tout joueur doit être valablement et légalement licencié à l'ESP La Pouëze Basket.

Il doit en outre, sauf dérogation expresse de la commission technique ou du bureau, être à jour de cotisation au premier jour de compétition de la saison en cours pour pouvoir participer aux entraînements et aux rencontres. Dans le cas contraire, l'entraîneur ou les dirigeants peuvent lui interdire l'accès aux gymnases ou aux terrains en cas de match. Les nouveaux joueurs ont la possibilité de tester les entraînements pendant deux séances avant de se licencier.

Le joueur licencié à l'ESP La Pouëze Basket s'engage à respecter le présent règlement sportif.



Charte de l'E.S.P La Pouëze Basket

Il s'engage en outre à :

- # Être présent à tous les entraînements et matchs de la saison
- # Pour les entraînements, si un quelconque événement imprévu est susceptible de générer un retard, le joueur doit avertir par téléphone l'entraîneur dans les meilleurs délais.
- # Pour un match, les joueurs désignés se présentent au rendez-vous fixé impérativement à l'heure indiquée par le coach
- # Respecter les directives que lui donne son entraîneur et le coach
- # Faire preuve de respect vis à vis de son entraîneur, du coach, de ses coéquipiers, des autres membres du club, du public, des membres des équipes adverses et des arbitres.
- # Prendre soin de la tenue de match qui lui est confiée pour la saison et la rendre à son coach après le dernier match de la saison,
- # Respecter scrupuleusement le matériel et les installations du club,
- # Toute dégradation de matériel ou des locaux sera financièrement imputable aux membres responsables de la dégradation.
- # Répondre favorablement à toute convocation du club demandant son concours dans le cadre des événements organisés par celui-ci.
- # Se présenter à toute convocation du bureau du club ou commission émanant d'un organisme affilié à la Fédération Française de Basket pour des problèmes de discipline.
- # La prise de médicaments ou de produits non autorisés légalement est interdite. Tout joueur qui ne respecte pas ces règles en subira seul les conséquences.

En outre, la commission technique du club désigne pour l'organisation des rencontres à domicile, des licenciés pour l'encadrement de celles-ci (arbitrage, table de match, responsable de salle, bar....). Ces désignations sont nominatives et obligatoires. En cas d'empêchement, le licencié désigné est chargé lui-même de se faire remplacer.



Charte de l'E.S.P La Pouëze Basket

✓ LES PARENTS DES LICENCIÉS MINEURS

Encouragez les jeunes dans toutes situations de match. Votre enfant et son équipe ont besoin de votre appui : positiver et valoriser. Évitez la critique tant individuelle que collective

Les parents des licenciés mineurs se doivent de respecter les règles suivantes :

- # Respecter les horaires du début des entraînements : arrivée 5min avant le début de l'entraînement
- # Accompagner son enfant à l'entraînement et au match jusque dans la salle et prévenir l'entraîneur de son arrivée.
- # Respecter l'horaire de rendez-vous le jour du match fixé par le coach.
- # Venir chercher auprès de l'entraîneur ou du coach son enfant à la fin de l'entraînement ou du match dans l'enceinte du gymnase.
- # Permettre à l'entraîneur ou au coach de prendre pleinement sous sa responsabilité le joueur en l'informant de sa présence à l'entraînement ou au match.
- # L'ESP La Pouëze Basket se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de faits ayant lieu en dehors du gymnase dédié à l'entraînement avant, et après les horaires d'entraînement.
- # Respecter les décisions de l'entraîneur et du coach sur ses choix sportifs, techniques et tactiques concernant l'équipe de votre enfant (composition des équipes, remplacements de joueurs, coaching).
- # Laisser le coach donner seul les consignes à l'équipe en match (s'interdire de prendre place sur le banc de touche)
- # Respecter les arbitres, leurs décisions et l'adversaire sur le terrain et dans les tribunes.
- # Respecter le vestiaire : la présence des parents est proscrite dans les vestiaires lors de la préparation de la rencontre avant, pendant et après le match – sauf pour les catégories U7 à U11 pour aider dans le vestiaire.
- # Prévenir l'entraîneur ou le coach pour toute absence à l'entraînement ou au match, s'informer d'éventuels changements d'horaire ou de salle.
- # Participer à l'arbitrage et à la table de marque : L'arbitre et la table de marque font partie intégrante du basket => Sans eux pas de match. Un planning sera établi, affiché dans les salles et vous sera transmis. En cas d'empêchement, le parent désigné est chargé lui-même de se faire remplacer et de prévenir le club.
- # Les parents sont sollicités pour transporter les enfants lors des matchs à l'extérieur. Les conducteurs sont responsables des enfants qu'ils transportent. Ils s'engagent à respecter le code de la route (ceinture de sécurité, limitation de vitesse, nombre de passagers etc...). Conduite accompagnée interdite. Dans tous les cas, que vous accompagniez ou non, assurez-vous de la prise en charge de (des) l'enfant(s) par un membre de l'encadrement du club.



Charte de l'E.S.P La Pouëze Basket

Gouter d'après match : afin de se retrouver et d'accueillir les équipes adverses, les parents sont sollicités pour préparer un goûter d'après-match à tour de rôle. Quand c'est à votre tour, pensez à vous renseigner auprès du club sur le protocole sanitaire en vigueur (par exemple il est possible que seuls les gâteaux en emballage individuel soient acceptés).

Dans la mesure du possible, pensez à apporter votre aide au club pour les manifestations du club (tournois, manifestations sportives et extra-sportives).



SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Il est nécessaire dans un club d'avoir des règles afin de faciliter la vie de tous.

Ces règles doivent être respectées par tous les licenciés et parents de la section. La charte de l'ESP La Pouëze Basket a pour but de fixer ces règles afin que le club puisse se développer en toute harmonie et pour le bien de tous.

Il est à noter que le club doit s'acquitter d'une amende auprès des hautes instances (Fédération, ligue et comité) dès la seconde faute technique d'un même joueur ou coach.

Le club règlera l'amende et le joueur ou coach concerné sera rappelé à l'ordre.

Cependant, si le bureau juge que le club reçoit des amendes de façons répétées à cause d'un même joueur ou coach, ledit joueur ou coach devra alors régler lui-même cette amende.



LICENCIÉS, BUREAU, ENTRAINEURS, COACHS, PARENTS, SUPPORTERS...N'OUBLIEZ PAS

✓ D'être Fair Play en :

- ✓ Vous conformant aux règles de jeu,
- ✓ Respectant les décisions de l'arbitre,
- ✓ Refusant toute forme de violence et de tricherie,
- ✓ Étant maître de soi en toutes circonstances,
- ✓ Étant exemplaire, généreux, tolérant.

✓ Pensez aussi que :

- ✓ Les dirigeants sont bénévoles et donnent gratuitement de leur temps et leurs compétences à la vie de la section,
- ✓ Les joueurs ont le droit à l'erreur ainsi que le coach et les officiels,
- ✓ Les parents spectateurs doivent montrer l'exemple à leurs enfants,
- ✓ Tout comportement antisportif sanctionné par un arbitre se traduit par une amende au club.